

# POSTULAT

**Auteur** Aurelian Mascitti, Les Verts, et Françoise Métrailler, PDCB  
**Objet** Un salaire à 100% impossible à atteindre  
**Date** 16.11.2018  
**Numéro** 3.0433

---

L'enseignement valaisan est riche de plusieurs disciplines. Parmi celles-ci, on retrouve les ACM (Activités Créatrices et Manuelles). Loin de son ancienne image de «bricolage», où l'élève copiait simplement le travail de l'enseignant, cette matière répond aux axes du PER et offre beaucoup d'apprentissages transversaux et personnels aux élèves. Lors des cours ACM l'élève apprend à élaborer un projet, allant de son premier croquis, du dessin de plans jusqu'à sa réalisation. Il apprend la recherche d'informations, la perception de l'espace et l'utilisation de nombreux outils. L'élève apprend également à présenter et argumenter ces choix de matériaux, de formes, de textures.

La base de calcul pour le traitement des enseignants ACM en primaire est de 32 périodes par semaine. Or, il est impossible pour ces enseignants de travailler 32 périodes. En effet, les cours d'ACM se donnent sur trois périodes d'affilée, soit un maximum de 27 périodes hebdomadaires. Il est toutefois possible pour un enseignant d'avoir une période supplémentaire en tant que personne ressource.

## **Conclusion**

Par ce postulat, nous demandons d'offrir la possibilité à un enseignant d'ACM d'atteindre le 100% de son salaire.